

# Les aides aux travaux pour la rénovation thermique et aux équipements pour la transition énergétique

Chauffe-eau solaire, chaudière à bois, rénovation thermique... Le Conseil départemental participe au développement des énergies renouvelables en accordant une aide aux particuliers.

## L'aide du conseil départemental à la rénovation thermique et aux énergies renouvelables

Réaliser des économies d'énergie, utiliser les énergies renouvelables... Parce que l'environnement est l'affaire de tous, le Conseil départemental vous aide dans vos projets grâce au dispositif de sobriété énergétique et des énergies renouvelables.

L'objectif est toujours d'encourager les propriétaires à réduire leurs dépenses énergétiques. Mais il permet d'élargir le soutien apporté aux particuliers à d'autres équipements et au financement de certains travaux de rénovation thermique de logements anciens.

Cette aide, attribuée sous conditions de ressources, est destinée aux ménages qui ne pourraient accéder à ces équipements sans aides publiques.

**Attention, pour pouvoir bénéficier de cette aide, les matériels et travaux doivent :**

- › Etre conformes aux dispositions du Crédit d'Impôt de Transition Energétique (CITE) de l'Etat, sauf pour le remplacement des menuiseries ;
- › Répondre aux certifications spécifiées ;
- › Etre réalisés et facturés par les professionnels prévus par le dispositif (agréés ou certifiés).

**La subvention départementale est fixée à 10 % du montant global des travaux hors taxe, plafonné à**

**20 000 € hors taxe, soit une subvention maximale de 2000 €, pour :**

- › **La rénovation thermique**

Réservée aux logements de plus de 15 ans occupés au titre de la résidence principale. Pour le remplacement de fenêtres, l'isolation des combles, l'isolation des murs, l'isolation du plancher bas.

- › **L'installation de chauffe-eau individuel (CESI)**
- › **L'installation de Systèmes Solaires Combinés (SSC):**

Eau chaude solaire + chauffage

EN SAVOIR PLUS



[<https://www.adil84.fr/>](https://www.adil84.fr/)



[<http://www.caue84.fr/>](http://www.caue84.fr/)



[<https://www.soliha.fr/>](https://www.soliha.fr/)

### › L'installation d'équipements de chauffage au bois

Poêle à buche, poêle à granulés, poêle de masse, foyer fermé ou insert

### › L'installation de chaudières automatiques à bois

Fonctionnant de telle façon qu'il n'est pas nécessaire de les alimenter régulièrement en combustible ou de les entretenir manuellement.

## Les aides mobilisables en complément du dispositif départemental de sobriété énergétique et des énergies renouvelables

En complément du dispositif départemental de sobriété énergétique et des énergies renouvelables, les propriétaires peuvent mobiliser un certain nombre d'aides. **Il s'agit des aides suivantes :**

- › Le Crédit d'Impôt de Transition Energétique (CITE) : 30 %, sauf pour le remplacement des menuiseries ;
- › Les aides de l'ANAH Habiter Mieux : 35 % pour les ménages modestes et 50 % pour les ménages très modestes ;
- › La prime complémentaire Habiter Mieux Sérénité si les travaux permettent un gain énergétique d'au moins 25 % : 10 % du montant des travaux, prime plafonnée à 1600 € pour les ménages modestes et 2000 € pour les ménages très modestes ;

### Ou

- › Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), cumulable avec l'aide Habiter Mieux Agilité.>

Ainsi, les propriétaires très modestes sont susceptibles de couvrir la totalité de leurs dépenses pour chaque catégorie de travaux, sauf pour le remplacement des menuiseries pour lequel le crédit d'impôt ne s'applique pas.

Pour en savoir plus, consultez les guides pratiques de l'[ADEME](#), notamment « Aides financières 2019 pour des travaux de rénovation énergétique des logements existants » :

## La plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat en Vaucluse pour vous accompagner

Le Conseil départemental soutient l'animation la plateforme de la rénovation énergétique qui apporte l'information, la sensibilisation et l'accompagnement du public pour la promotion des énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique.

## Accueil du public au sein de la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat :

La plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat regroupe les quatre Espaces Info Énergie animés sur le territoire par le CEDER et l'ALTE qui couvrent l'ensemble du territoire du Vaucluse. Les particuliers ont ainsi la possibilité de disposer d'un accueil téléphonique et physique dans les locaux des Espaces Info Energie : Apt, Carpentras, Avignon; et de se rendre à l'une des permanences de proximité proposées à l'Isle sur la Sorgue, Le Thor, Orange et Vaison-la-Romaine.

**VOUS SOUHAITEZ FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ?  
VOUS AVEZ UN PROJET DE RÉNOVATION ?**

**CONTACTEZ UN CONSEILLER ÉNERGIE**  
Conseils techniques neutres et objectifs  
Suivi personnalisé pour les projets de rénovation  
Informations sur les financements  
Orientation vers les professionnels qualifiés

**PAR TÉLÉPHONE AU**  
**04 90 74 09 18**  
du lundi au vendredi de 7h à 21h et le samedi de 9h à 18h

**LE SERVICE PUBLIC QUI OPTIMISE VOS TRAVAUX**  
**RÉNOVER c'est gagner**  
Ce service gratuit est animé par l'Agence Locale de la Transition Énergétique (ALTE) et le Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables (CEDER).

**PAR MAIL**  
Si vous habitez le haut Vaucluse, à [infoenergie@ceder-provence.org](mailto:infoenergie@ceder-provence.org)

**PAR MAIL**  
À [infoenergie@alte-provence.org](mailto:infoenergie@alte-provence.org)

**LIEUX DE PERMANENCE DE L'ALTE ET DU CEDER**

Cartographie ALTE - Juin 2016

En partenariat avec :

**Je trouve un professionnel « Reconnu Garant de l'Environnement » :**

## Les acteurs de l'habitat partenaires de la plateforme

La plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat rassemble les partenaires soutenus par le Conseil départemental pour vous accompagner et faciliter votre parcours dans votre projet de rénovation de votre logement.

> **Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE)**

**Le CAUE 84** a pour mission de conseiller les particuliers sur les aspects architecturaux et patrimoniaux.

**8 architectes conseillers sont présents sur le département.**

**2 avenue de Fontcouverte  
84 000 Avignon  
Tel : 04 90 13 49 50**

### > Solidaire pour l'Habitat (SOLIHA 84)

[SOLIHA 84](#) est un opérateur départemental de l'habitat qui a pour objet d'aider les communes et les propriétaires privés à réaliser des travaux d'amélioration et d'économie d'énergie de leur(s) logement(s).

[SOLIHA 84](#) les conseille et les accompagne dans le montage et le suivi des différents dossiers de subventions qui proviennent de différents financeurs (ANAH, Etat, Conseil départemental de Vaucluse, Conseil Régional PACA, caisses de retraite, caisses de retraite complémentaire, etc.).

**Place du marché**

**84 510 Caumont-sur-Durance**

**Tel : 04 90 23 12 12**

### > L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de Vaucluse

La vocation de [l'ADIL de Vaucluse](#) consiste à offrir au public dans son Centre d'Information sur l'Habitat et ses permanences, un conseil personnalisé, objectif, juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives au logement et à l'urbanisme.

**2 rue Saint-Etienne – Place Campana**

**84 000 Avignon**

**Tel : 04 9016 34 34**



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE**

Rue Viala - CS 60516

84909 Avignon Cedex 09